



Assemblée générale

Distr. limitée
15 juin 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 14 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Australie, Belgique, Luxembourg, Maroc, Mexique, Pologne
et République dominicaine : projet de résolution**

Année internationale de la cristallographie

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, relative aux années internationales et aux anniversaires, et ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 61/185 du 20 décembre 2006 relatives à la proclamation d'années internationales,

Consciente que la compréhension que l'humanité a de la nature matérielle du monde repose, en particulier, sur la connaissance de la cristallographie,

Soulignant que l'enseignement de la cristallographie et de ses applications est essentiel pour relever des défis tels que les maladies et les problèmes liés à l'environnement étant donné qu'elle permet de produire des protéines et des petites structures moléculaires en vue de la conception de médicaments essentiels à la médecine et à la santé publique ainsi que des solutions à la contamination des plantes et des sols,

Considérant que la cristallographie est omniprésente dans la vie quotidienne, dans la production pharmaceutique moderne, la nanotechnologie et la biotechnologie, et qu'elle est à la base de l'élaboration de tous les nouveaux matériaux, allant du dentifrice aux éléments d'avion,

Considérant aussi l'importance des réalisations scientifiques de la cristallographie, comme le montrent les vingt-trois prix Nobel décernés dans ce domaine, et le fait qu'elle reste un domaine fécond pour conduire de nouvelles recherches scientifiques prometteuses,



Considérant en outre que l'année 2014 marquera le centenaire de la cristallographie moderne et de son identification comme l'instrument le plus puissant d'étude de la structure de la matière,

Sachant que l'année 2014 sera l'occasion de promouvoir la collaboration internationale dans le cadre du soixante-cinquième anniversaire de la création de l'Union internationale de la cristallographie,

Notant l'accueil chaleureux réservé par la communauté cristallographique de par le monde à l'idée que 2014 soit désignée Année internationale de la cristallographie,

Reconnaissant le rôle moteur joué par l'Union internationale de la cristallographie, qui a adhéré au Conseil international pour la science, dans la coordination et la promotion des activités de cristallographie aux niveaux national, international et régional,

1. *Décide* de proclamer 2014 Année internationale de la cristallographie;
2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, au vu des dispositions de l'annexe à la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, à faciliter la célébration de l'Année internationale de la cristallographie, en collaboration avec les gouvernements, l'Union internationale de la cristallographie et ses organismes associés dans le monde entier, les organismes concernés du système des Nations Unies, le Conseil international pour la science et les autres organisations non gouvernementales concernées; invite également l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à la tenir informée des progrès réalisés à cet égard, et souligne que toutes les activités qui pourraient découler de l'application de la présente résolution et des autres activités actuellement menées par l'organisme chef de file devraient être financées au moyen de contributions volontaires, notamment du secteur privé;
3. *Encourage* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées à mettre à profit l'Année pour promouvoir à tous les niveaux des initiatives visant à faire prendre davantage conscience au public de l'importance de la cristallographie et assurer un large accès aux nouvelles connaissances et aux activités dans ce domaine.